

1998

Gilles Massicotte

Extrait – Liberté défendue

Préface

Dans la récente littérature québécoise issue des régions, il se dessine un courant novateur qui, par les aspects inexplorés de l'existence qu'il a su éclairer, par le renouvellement de ses thèmes, par la liberté de ses formes et la modernité de ses moyens d'expression, échappe résolument aux complaisances, aux limitations du régionalisme et acquiert assez spontanément une portée universelle.

Marie-Clarisse de Jacques Michaud, L'Écrivain public de Pierre Yergeau, La Bête rouge de Jeanne-Mance Delisle sont, en Abitibi, parmi les ouvrages les plus emblématiques de ce nouveau paysage littéraire. Et il ne fait pas de doute que Liberté défendue, de Gilles Massicotte, relève de cette même fibre.

Ce roman s'inspire d'un épisode peu glorieux de l'histoire canadienne. Il raconte en effet l'enfermement assez arbitraire, en camp de détention, au cours de la Première Guerre mondiale, à Spirit Lake, en Abitibi, d'immigrants non-naturalisés provenant de pays ennemis, et tout particulièrement d'Ukrainiens originaires de la périphérie de l'empire austro-hongrois en voie de dislocation.

Plus de 1 300 prisonniers ont séjourné dans ce centre d'internement de la région d'Amos, au cours des années 1915-1916. Certains y ont trouvé la mort, emportés par la tuberculose. Un désespéré fut même abattu lors d'une tentative d'évasion. Événement tragique qui servira de ressort dramatique au roman et que traduit bien l'ambiguïté de son titre : Liberté défendue.

De ce lieu de réclusion, dûment choisi dans la sauvagerie d'une région au peuplement tout récent, que seul le nouveau tronçon de la ligne de chemin de fer National Transcontinental reliait à l'ensemble du pays, il ne reste pour ainsi dire rien. Rien, sinon un petit cimetière clôturé, perdu en pleine forêt, avec ses dix-neuf croix de bois créosoté, interchangeables, sans inscription funéraire aucune. Ces pathétiques ornements en bois, qui furent pour la plupart piétinés lors de récents « ravages » d'orignaux, sont tout autant les témoins de destins énigmatiques que d'une longue et troublante amnésie collective.

Écrit dans la foulée d'une recherche historique rigoureuse, exhaustive autant que faire se peut, ce roman parvient tout au long de son fil narratif à se maintenir en un juste équilibre entre les faits avérés et la fiction. Si la distance dans le temps a permis à son auteur de jouir d'un recul qui permet la vue d'ensemble, mais aussi d'un supplément d'objectivité et d'une multiplication des angles d'approche, Gilles Massicotte a su tout autant nous montrer de l'intérieur les déchirements, les vexations et les colères impuissantes de ces hommes, de ces femmes et de ces familles entières de détenus.

Nulle parole ne parviendra jamais à décrire les humiliations et les indignités de ce sombre univers concentrationnaire, mais c'est toutefois dans une grande luminosité concrète que l'auteur nous en révèle les aléas. Si, d'une part, Gilles Massicotte respecte scrupuleusement les données de l'Histoire, par ailleurs son roman est aussi d'une belle facture littéraire, tant par sa clarté d'exposition, l'efficacité de son expression, que par la force de ses détails et l'amplitude de son enveloppement.

Le lecteur se retrouve dans l'univers d'un huis clos sous étroite surveillance, où la liberté de mouvement est nécessairement aussi limitée que celle d'expression est restreinte. Malgré cela, on lit cet ouvrage avec un plaisir soutenu. L'intérêt du lecteur ne se relâche pas. Couronné du Prix littéraire de l'Abitibi-Témiscamingue, le manuscrit de *Liberté défendue* a fait l'unanimité des cinq membres du jury. Tous ont salué là un ton nouveau, une pulsation et un tempérament, une grande vigueur d'expression, un étonnant sens de la narration, un éclairage sur l'Histoire qui tente de lui restituer son sens multiple.

Ces Ukrainiens qui, bien malgré eux, furent parmi les premiers occupants du pays abitibien, Gilles Massicotte ne les a arrachés à leur grande désolation que pour leur rendre leur dignité première, leur intégrité, tant il est vrai qu'il a bien su leur redonner vie et leur prêter une voix, un destin qui les singularise à tout jamais.

Denys Chabot

Société d'histoire de Val-d'Or

Prologue

En 1896, Sir Wilfrid Laurier devient premier ministre du Canada. Il gardera le pouvoir jusqu'en 1911. Sous le règne de ce grand homme, le pays connaît un essor gigantesque : les chemins de fer se ramifient en tous sens, allant jusqu'à percer la forêt du nord ; les vastes régions de l'ouest se peuplent et les nappes ondulantes de blé d'or remplacent partout les herbes folles de la prairie.

Attirés par la politique nationale du Dominion, plus de 170 000 Ukrainiens, désireux de goûter à la prospérité en terre libre, émigrent alors au pays pour y exploiter des fermes dans l'ouest ou pour oeuvrer dans les centres industriels. Montréal devient ainsi un pôle majeur de travailleurs immigrants, tout comme Fort William et Winnipeg.

Puis, arrive la dépression d'avant-guerre : le début de la descente aux enfers des immigrants non-naturalisés. D'un océan à l'autre, ils sont les premiers à perdre leur emploi, constituant ainsi une masse toujours grandissante de chômeurs qui, irrémédiablement, se retrouvent dépendants de l'assistance sociale alors dispensée par les villes.

La plupart de ces immigrants sont Ukrainiens et viennent de provinces dominées par l'Autriche-Hongrie, comme la Galicie. Leur origine a des conséquences encore plus dramatiques

pour eux. Par inadvertance, ils se retrouvent dans une contrée qui entrera bientôt en guerre contre la monarchie austro-hongroise, une domination qu'ils ont pourtant fuie.

En 1914, les grandes puissances européennes sont partagées en deux groupes. L'un d'eux est composé de la Grande-Bretagne, la France et la Russie ; l'autre, la Triple Alliance, comprend l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et l'Italie. Il existe entre ces deux groupes une hostilité qui va croissant, au point où le moindre accroissement menace de les précipiter dans un terrible conflit. Cet incident ne tarde pas à se produire.

Le 28 juin 1914, l'Archiduc François-Ferdinand, héritier du trône d'Autriche-Hongrie est assassiné avec sa femme à Sarajevo, dans la province autrichienne de Bosnie. Ce territoire est surtout peuplé de Slaves qui ont à plusieurs reprises manifesté leur mécontentement face à la domination autrichienne. Le gouvernement autrichien rend les Serbes responsables de ces troubles et, prenant prétexte de l'assassinat de l'archiduc, déclare la guerre à la Serbie le 28 juillet 1914.

Comme la Russie se prépare à aller au secours de la Serbie, l'Autriche et l'Allemagne lui déclarent la guerre le 1er août 1914. Deux jours plus tard, c'est au tour de la France. L'Italie, quoique membre de la Triple Alliance, décide de conserver la neutralité. La Grande-Bretagne, dont l'attitude était d'abord indécise, se joint au conflit lorsque les Allemands violent la neutralité de la Belgique pour aller envahir la France le 3 août 1914. Quelques mois plus tard, un premier contingent de soldats canadiens part pour la Grande-Bretagne. Le Canada, comme colonie de l'Empire britannique, est en guerre.

Tandis que des milliers de néo-Canadiens d'origine ukrainienne s'enrôlent dans les Forces armées canadiennes, le gouvernement conservateur de Sir Robert Laird Borden décrète à toute vitesse une série de règlements touchant la population d'immigrés non-naturalisés provenant des pays ennemis.

Dès lors, ces Européens d'origine sont considérés comme des étrangers ennemis qu'il faut contrôler, enregistrer et peut-être même interner. Ainsi, tous ces ressortissants sont passibles d'arrestation et de détention, spécialement s'ils tentent de quitter le Canada. Beaucoup d'Ukrainiens non-naturalisés sont effectivement arrêtés alors qu'ils essaient de franchir la frontière des États-Unis, un pays neutre à ce moment-là.

Avec la Loi sur les mesures de guerre, décrétée le 22 août 1914, le gouvernement Borden s'octroie encore plus de pouvoirs pour censurer les médias, arrêter, détenir, déporter, exproprier et disposer des biens de ces étrangers dits ennemis.

En octobre 1914, la masse toujours grossissante de ces gens sans emploi et miséreux, amène Ottawa à édicter un nouvel arrêté en conseil autorisant l'installation de bureaux d'enregistrement à travers le Canada. Tous les étrangers ennemis résidant dans un rayon de 20 milles de ces bureaux doivent s'y inscrire dans les trente jours. Ceux qui s'y conforment restent en liberté sur parole, mais doivent se rapporter à tous les mois. Ils doivent aussi avoir constamment en leur possession une carte d'identité spéciale ainsi que des documents autorisant leurs déplacements. Ceux qui sont considérés dangereux pour la sécurité nationale ou qui refusent de s'enregistrer ou contreviennent à leur parole, sont internés comme

prisonniers de guerre, au même titre que les indigents... Dans les faits, c'est finalement ce dernier groupe qui constitue la majorité des détenus. À la fin de l'hiver 1914-1915, environ 4 000 de ces nécessiteux sont déjà internés. Les arrestations continuent.

Les Britanniques demandent au Canada de considérer les Ukrainiens comme des amis, mais Ottawa persiste dans sa manière d'agir. Des 80 000 immigrants enregistrés comme étrangers ennemis, 8 579 sont confinés dans des camps de concentration. La plupart de ces exclus sont des civils non combattants provenant de l'Autriche-Hongrie et plus spécifiquement de l'Ukraine. Suivent ensuite les Allemands. Moins nombreux sont les Polonais, les Croates, les Serbes et les Slovaques. Il y a aussi certains Turcs et Bulgares.

Ces camps de concentration sont établis à 24 endroits à travers le pays. Cet immense réseau de prisons est administré par le Internment Operations Branch à Ottawa, dirigé par un homme de fer : le général William Dillon Otter. Ce vieil officier ontarien sorti de sa retraite est surtout connu pour sa participation à la guerre contre les Métis de Louis Riel en 1885.

Dans la province de Québec, en plus de Montréal, Beauport et Valcartier, Otter a prévu établir un camp de concentration à 45 milles à l'est de Belcourt en Abitibi. Mais suite aux pressions exercées par M. Hector Authier, maire d'Amos, c'est finalement à 5 milles à l'ouest de sa municipalité que le projet va se concrétiser. Les habitants de la région ne tardent pas à y ériger les premières cabanes destinées à abriter prisonniers et gardiens. Pour leur part, les commerçants d'Amos se félicitent de cette manne qui va leur tomber du ciel. Spirit Lake ouvre le 13 janvier 1915 et va devenir le plus grand camp d'internement au Québec. Voici son histoire.

Chapitre 1

Les premiers prisonniers
Spirit Lake, Québec

Le mercredi, 13 janvier 1915

Le sol abitibien était blanc, les conifères, givrés. Le froid, soufflé par le vent, envahissait ce grand territoire nordique que seul un double sillon de fer reliait au reste du pays : le Transcontinental.

Ce jour-là, une locomotive, en provenance de Montréal, traversait la région d'est en ouest, tirant, entre autres, cinq wagons-passagers. L'engin crachait une fumée opaque tandis que son teuf-teuf accéléré et incessant brisait le silence de la nature qui tremblait au passage du convoi.

Les quatre premières voitures étaient bondées d'hommes. Un premier groupe, impassible, dans l'uniforme aux pantalons bouffants et armé de carabines, occupait les extrémités. L'autre groupe, le plus important, était composé d'individus de tous âges, vêtus de vêtements civils.

L'incrédulité et la peur se lisaient sur leur visage : ils ne comprenaient pas pourquoi ils étaient là, ne savaient pas ce qui les attendait. Les grandes étendues sauvages qu'ils apercevaient dehors les faisaient frissonner.

À bord de la dernière voiture, le jeune lieutenant John Gilmour du 282e Régiment occupait un banc avec l'interprète Joseph Nordman. Deux sous-officiers avaient pris place devant eux. Ils étaient silencieux, perdus dans leurs pensées. Le voyage avait été éreintant et tout désir de conversation était inhibé. À l'écart, un autre militaire faisait bande à part. De stature élancée, le teint foncé et portant moustache, l'homme au regard froid arborait sur l'avant-bras gauche de son costume les trois chevrons surmontés d'une couronne : le sergent-major Jim Buckley.

À l'approche de Spirit Lake, au coeur de la forêt, un beuglement aigu sortit des entrailles de la machine. Quelques instants plus tard, le train ralentit son allure. Le lieutenant Gilmour se tourna alors vers sa fenêtre à demi glacée, afin de balayer du regard le spectacle qui s'offrait à ses yeux. À la hauteur d'un lac, de l'autre côté de la voie ferrée, la flore avait reculé, laissant place à un vaste terrain enneigé sur lequel se dressaient de longues cabanes faites de planches de sapin. Alors que les cheminées fumaient, de grands glaçons apparaissaient tout le long des extrémités des toitures. La plupart des constructions avaient été regroupées sur le terrain plat. Deux autres baraques trônaient au fond, sur le faite d'une petite colline. « C'est donc ici que sera la future ferme expérimentale » se dit Gilmour. Puis, il reconnut, debout devant ce qui semblait être un poste de garde, le colonel William Rodden, appuyé sur une canne. Le vieil homme était accompagné du capitaine Labelle. Les deux officiers étaient coiffés d'un chapeau doublé de fourrure et emmitouflés dans un long manteau militaire. Un peu en retrait, à leur droite, se tenait un sergent qui posait fièrement dans son uniforme.

Sitôt le convoi arrêté, Buckley se redressa, ajusta képi et tunique à col officier, revêtit son pardessus et sortit, suivi des deux caporaux. Dehors, il jaugea la situation d'un coup d'oeil et, d'un pas assuré, se dirigea vers les autres voitures avant d'ordonner d'un ton sec :

- Ouvrez !

Ses subalternes se précipitèrent sur les portières et les firent grincer. Un premier groupe de militaires descendit alors de chacune des voitures, armes à la main et s'aligna de l'autre côté de la voie ferrée. Ils furent bientôt suivis par les hommes en civil, refoulés dehors par d'autres soldats. Ces derniers prirent ensuite position devant leurs pairs pour ceinturer ceux qui se trouvaient au milieu. Le sergent qui était au poste de garde abandonna sa position pour aller se placer à la tête du peloton ainsi constitué.

Lorsque tout fut en place, le sergent-major tonitrua un « Attention ! » La section obéit comme un seul homme. Le sous-officier se rendit alors entre les rangs, scrutant, dévisageant, comptant les individus encerclés. Ces derniers grelottaient, avaient le visage hagard et les traits tirés. Son contrôle complété, Buckley alla se rapporter au lieutenant Gilmour qui venait de quitter son compartiment. Arrivé à la hauteur de son supérieur, il claqua des talons et salua avant de prendre la parole.

- Tout le monde est là, mon lieutenant.

- Très bien, sergent-major. Veuillez les conduire à la baraque numéro 1, où monsieur Nordman les informera sur les règlements du camp. Le sergent vous guidera.

- À vos ordres, monsieur.

Après un autre salut, Buckley fit volte-face et retourna devant ses hommes. Il se mit ensuite au garde-à-vous puis, hurla :

- Premier rang, à droite, droite ; deuxième rang, à gauche, gauche !

La manoeuvre complétée, le sergent-major continua :

- En avant, marche !

La colonne se mit en mouvement, suivie par l'interprète. Le sous-officier beuglait sans arrêt:

- Gauche, gauche ; gauche, droite, gauche...

Alors qu'ils arrivaient à destination, un autre ordre retentit.

- Groupe, halte !

Les soldats s'arrêtèrent net, freinant du même coup ceux qu'ils escortaient. Un garde se tenait à la porte de la cabane. Il l'ouvrit et, sur l'ordre de Buckley, les civils y furent entassés.

Pendant ce temps, le lieutenant Gilmour s'était rendu devant le Colonel Rodden.

- Les 109 prisonniers sont présents mon commandant. Tous des immigrants autrichiens, mais de langue ukrainienne.

- Parfait. Repos, lieutenant. Bienvenue à Spirit Lake.

© Éditions Vents d'Ouest inc.